

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

18 décembre 2015

Sommaire

31-2 Rapport du Secrétariat	2
31-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre octobre-décembre 2015	2
31-2-B Rapport d'avancement de la sensibilisation septembre-novembre 2015.....	5
31-9 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	5
31-3 Rapport de la Banque mondiale, y compris sur la transition à l'EGPS	6
31-4 Projet de plan de travail ITIE 2016	6
31-5 Rapport du Comité des Finances	8
31-6 Rapport du Comité de Gouvernance	9
31-6 Document des recommandations relatives à l'examen de la gouvernance	9
31-7 Rapports des Comités de Mise en œuvre et de Validation	12
État des Validations pilotes	12
Propositions pour le renforcement de la Validation ITIE	13
31-8 Rapport du Comité de Mise en œuvre	16
31-8-A Le Perfectionnement de la Norme ITIE.....	16
31-10 Rapport du Comité des Nominations	19
31-11 Conférence mondiale 2016	19
Fin de la 31^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE	19
Annexe A Liste des participants	20
Annexe B Option 5 sur la propriété réelle	24

PROCÈS-VERBAL DE LA 31^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

31-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

Clare Short, présidente de l'ITIE, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à Marine de Carné de Trécesson, qui a repris le siège de Maria Inmaculada Montero-Luque au sein du collège des pays soutenant l'ITIE. Elle note que Kerstin Faerhmann est devenue la suppléante de Marine de Carné de Trécesson au Conseil d'administration. Elle présente les excuses de Faith Nwadishi, membre du Conseil d'administration, ainsi que celles des suppléants Matthew Bliss, Brendan O'Donnell, Ian Wood et Carine Smith Ihenacho. L'ordre du jour est adopté.

31-2 Rapport du Secrétariat

Jonas Moberg fait état des difficultés que l'Ukraine traverse actuellement et souligne l'importance du soutien accordé par le Conseil d'administration aux réformateurs de ce pays. Il félicite le Groupe multipartite ukrainien d'avoir produit son premier Rapport ITIE et d'y avoir présenté les données 2013 de façon intéressante. Il saisit l'occasion de remercier la Banque mondiale pour son soutien dans la réalisation du nouveau site Internet de l'ITIE, qui accordera une place accrue aux pays mettant en œuvre l'ITIE ainsi qu'aux données et aux résultats de l'ITIE. Il rappelle que le Secrétariat poursuit ses travaux sur la production du rapport de suivi 2016.

Jonas Moberg fait remarquer qu'à la suite de la réunion de Berne, le Honduras, le Libéria et le Tadjikistan ont produit des rapports sur la propriété réelle. De nombreux pays s'efforcent actuellement de parachever leur Rapport ITIE 2013. Le Conseil d'administration apprend qu'un groupe de travail sur le commerce des produits de base a été mis sur pied. Il prend également acte de la création, par le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE, d'un groupe de travail réunissant les Coordinateurs Nationaux dans le but d'améliorer la coordination au sein de ce collège.

Jonas Moberg informe le Conseil d'administration que le Secrétariat international a reçu la visite de délégations chypriote et tunisienne, et qu'il attend la visite d'une délégation du Groenland. Près de quatre-vingt personnes intéressées ont assisté à un briefing de l'ITIE à Oslo pour discuter des progrès réalisés. Les bureaux du Secrétariat se sont bien prêtés à ce briefing, qui a été marqué par une collaboration productive avec les parties prenantes. Évoquant la situation financière, Jonas Moberg dit que la formule de financement actuelle ne permet plus de répondre aux besoins de financement de l'organisation, et que le moment est venu de procéder à un réexamen du soutien provenant des entreprises et des pays.

Il indique que les retards intervenus dans l'approbation du procès-verbal de la réunion de Berne ont affecté la production des documents du Conseil d'administration. Tous les documents du Conseil d'administration pour la présente réunion à Kiev ont été produits en anglais dans les délais, mais il y a eu un peu de retard pour les autres langues.

31-2-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre octobre-décembre 2015

Jonas Moberg présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre et note que le Secrétariat international s'emploie à aider différents pays à achever leur Rapport ITIE avant l'échéance de fin d'année. Dix-huit pays doivent encore publier leur Rapport ITIE 2013, mais cinq d'entre eux seulement (Afghanistan, Burkina Faso,

Tchad, Guinée et Nigeria) seront vraisemblablement obligés de demander une prorogation de l'échéance de déclaration. Trois pays ont déjà produit des données pour 2014, à savoir le Kazakhstan, le Tadjikistan et Sao Tomé-et-Principe. D'autres pays, notamment le Niger et la République démocratique du Congo, sont en avance sur leur calendrier de déclaration.

Jonas Moberg attire l'attention sur le soutien apporté aux pays par le Secrétariat international quant au suivi des recommandations contenues dans les Rapports ITIE – question traitée dans la section spéciale dédiée aux Philippines et dans l'étude thématique du rapport d'avancement de la mise en œuvre. Il rappelle au Conseil d'administration qu'une note d'orientation à ce sujet a été produite en collaboration avec les Coordinateurs Nationaux du Ghana, du Nigeria et des Philippines. Il note aussi que des partenaires, notamment la GIZ, ont effectué des évaluations sur place des impacts de l'ITIE, notamment en Afrique de l'Ouest et centrale.

Le Secrétariat international poursuit actuellement les cinq Validations pilotes (quatre visites sur le terrain ont été menées en novembre alors qu'une visite au Ghana était prévue en décembre) et appuie des pays dans leurs préparatifs aux Validations à entreprendre pendant le premier trimestre de 2016. Des séances de formation à la Validation ont été dispensées et le Secrétariat a élaboré un plan de formation élargi pour 2016.

Jonas Moberg précise qu'en préparant le dernier rapport d'avancement de la mise en œuvre, le Secrétariat a cherché à mieux décrire les catégories rouge/ orange/ vert utilisées dans ce document. Depuis la publication du précédent Rapport d'avancement de la mise en œuvre, le nombre des pays « en rouge » a baissé de sept à six (Afghanistan, République centrafricaine, Tchad, République kirghize, Tanzanie et Yémen).

Clare Short rappelle qu'à la dernière réunion du Conseil d'administration, certains membres ont demandé à recevoir des exemples plus nombreux concernant l'intégration de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux. Elle invite le Coordinateur National du Kazakhstan, Ruslan Baymishev, à présenter un exposé sur les efforts d'intégration menés dans son pays. Ruslan Baymishev évoque les initiatives du gouvernement en matière de déclaration en ligne. Ces initiatives se sont révélées fort utiles pour mettre le cadastre à jour, pour diffuser des informations relatives aux dépenses sociales, et pour assurer le suivi des paiements infranationaux. Marinke van Riet et Ali Idrissa demandent pourquoi certaines des données intégrées sont confidentielles. Ruslan Baymishev répond que ces données ne se limitent pas aux données ITIE, mais qu'elles comprennent des données que l'agence recueille dans le cadre de ses activités de suivi de la conformité des détenteurs de licence avec leurs obligations contractuelles.

Alan McLean souligne que l'étude thématique du rapport d'avancement de la mise en œuvre est basée sur un postulat sous-jacent à propos du concept de « bonnes réformes » qui n'est pas orienté par le Conseil d'administration de l'ITIE. Par ailleurs, il demande que les travaux se poursuivent pour mieux harmoniser la classification des pays par couleur rouge/orange/ verte.

Daniel (Kaufmann) commente que le Rapport ITIE 2013 de l'Ukraine garde le silence sur l'enjeu clé de la corruption, malgré le fait que celle-ci constitue le défi de gouvernance le plus important dans le pays, un défi que le gouvernement et les autres parties prenantes discutent sur la scène publique. Il remarque que le problème de la corruption doit être abordé de manière plus explicite dans le cadre de l'ITIE plus généralement, conformément à la raison initiale de la création de l'ITIE. Il note également que le rapport d'avancement de la mise en œuvre indique que le premier Rapport ITIE des États-Unis ne va probablement pas être conforme à la Norme en raison du manque de déclarations d'entreprises et que les entreprises dont la réputation bénéficie de leur représentation au Conseil d'administration doivent donner suite à leur engagement envers le processus ITIE. Il fait état de la comparaison entre les divulgations fiscales de l'ITIE États-Unis de grandes entreprises européennes telles que Shell et BP, ainsi que d'un nombre assez important d'opérateurs plus petits, et le refus d'Exxon, de Chevron et de ConocoPhillips de faire des déclarations. Tout en félicitant l'ensemble des parties prenantes qui ont travaillé dur pour finaliser le premier Rapport ITIE des États-Unis, il appelle les entreprises à s'engager à

divulguer les paiements fiscaux, conformément à la section 1504 et à la loi de l'UE, dans le Rapport ITIE 2016. La Présidente approuve cette affirmation en soulignant la nécessité pour les entreprises représentées au Conseil d'administration de l'ITIE de faire également par la suite des déclarations conformes à la Norme au niveau national. Il est proposé que le nouveau Conseil d'administration se penche sur cette question, car les États-Unis ne sont pas un cas isolé. Manuel Adamini note ensuite que la section 1504 a suscité l'enthousiasme de la communauté des investisseurs, qui souhaitent instaurer la transparence dans l'esprit et la lettre.

Gubad Ibadoghlu, signale que la société civile albanaise entretient des relations difficiles avec le président du Groupe multipartite qui bloque les opportunités de financement pour la société civile locale et tente de s'ingérer dans le recrutement de représentants de la société civile au sein du Groupe multipartite. Le Secrétariat note, que selon lui, il existe deux versions de ce récit, mais a accepté d'explorer ces revendications. Il est révélé qu'en Zambie, le ministère britannique du Développement international (DFID) finance une évaluation d'impact de l'ITIE. Le professeur Mack Dumba indique qu'une délégation du Burundi doit se rendre en République démocratique du Congo pour étudier les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE. Il ajoute que les pays de la région des Grands Lacs et les représentants parlementaires de l'Afrique francophone ont exprimé leur soutien à l'ITIE. Il rappelle que des pays tels que la République centrafricaine (RCA), la RDC et les pays voisins ont à faire face à des conflits incessants, liés à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Il ajoute que le Conseil d'administration ne doit pas ignorer la volonté politique qui existe dans ces pays de mettre en œuvre l'ITIE. Marinke van Riet souhaite une mise à jour sur les discussions du Comité de Mise en œuvre au sujet de la RCA, jugeant inacceptable que tant d'années de suspension se soient écoulées sans que ce pays ait publié un Rapport ITIE, ni effectué une activité ITIE. Jonas Moberg fait remarquer que des élections auront lieu en RCA en décembre, et propose que le Conseil d'administration se saisisse de cette question après les élections.

Marinke van Riet attire l'attention sur le fait que le Burkina Faso a inclus la transparence des émissions de CO2 dans sa déclaration ITIE. S'agissant du Nigeria, elle demande des précisions sur les progrès enregistrés depuis l'envoi de la lettre de Clare Short au président nigérian, Muhammadu Buhari, soulignant le rôle important d'un Groupe multipartite fonctionnel pour le succès de l'ITIE. Le sénateur Findley rapporte que le Groupe multipartite nigérian devrait être en place d'ici à la réunion du Conseil d'administration de l'ITIE, qui se tiendra à Lima en février 2016. Il profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au Dr Orji Ogonnaya Orji, observant que celui-ci a remplacé l'ancien Coordinateur National, Zainab Ahmed, qui a été nommé au poste de ministre de l'État au Budget et à la Planification. Il est noté que la présentation du Rapport ITIE en Indonésie est principalement un **événement e-affaire** gouvernemental, sans présentations, ni déclarations du secteur privé et de la société civile, et le Secrétariat est donc prié de rappeler au gouvernement indonésien que l'engagement qu'il a pris envers l'ITIE revêt un caractère multipartite. Le Secrétariat rappelle au Conseil d'administration qu'un renouvellement des représentants de la société civile vient d'avoir lieu en Indonésie. Marinke van Riet exprime sa sympathie à propos des événements lors d'un forum pétrolier récent organisé par la Société publique pétrolière de la République d'Azerbaïdjan (SOCAR), qui a fait des morts et des blessés.

Actions

- Le Comité de Mise en œuvre examinera l'opportunité de suspendre la RCA après la tenue des élections dans ce pays en décembre.
- Le Secrétariat étudiera la situation en Albanie.
- Le Conseil d'administration recommande que le nouveau Conseil se penche sur la question de la participation des États-Unis.

31-2-B Rapport d'avancement de la sensibilisation septembre-novembre 2015

31-9 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Avec l'accord de Marinke van Riet, Jonas Moberg propose de regrouper la présentation du rapport d'avancement de la mise en œuvre et celle du rapport du Comité de Sensibilisation et de Candidature. Il souligne que la **République dominicaine** doit présenter sa demande de candidature d'ici à la fin de février 2016. Jonas Moberg note que de bons progrès ont été enregistrés au **Mexique** en vue de recueillir l'engagement de parties prenantes, malgré la complexité et les difficultés qui se présentent au sein du secteur extractif de ce pays. Il a fait remarquer qu'en **Guyane**, le changement de gouvernement a conduit à des progrès. Il affirme que le Groupe multipartite en **Allemagne** a décidé de présenter sa demande de candidature avant la fin de l'année, et que les **Pays-Bas** ont commandité une étude de cadrage sur la mise en œuvre de l'ITIE.

Marinke van Riet fait remarquer que la société civile au **Mexique** a demandé à bénéficier d'un délai supplémentaire pour résoudre les problèmes de sensibilisation à l'ITIE au niveau local et pour garantir un processus de recrutement adéquat. Elle informe le Conseil d'administration que la société civile française a écrit à Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, pour lui rappeler l'engagement de la France à mettre en œuvre l'ITIE en 2014. Fernando Torres Castillo informe le Conseil d'administration que les pays latino-américains mettant en œuvre l'ITIE continuent à mener des actions de sensibilisation auprès du **Chili**, de la **République dominicaine**, du **Mexique** et du **Venezuela**, tandis que **Trinité-et-Tobago** poursuit un effort de sensibilisation auprès de ses homologues des Caraïbes. Jonas Moberg ajoute que, pour sa part, le Secrétariat international poursuit une action de sensibilisation auprès du **Brsil**, tout en étant conscient des sensibilités à respecter au sein du gouvernement de ce pays.

Le professeur Mack Dumba annonce que le **Myanmar** et le **Burkina Faso** ont manifesté le désir de visiter la **RDC** pour se renseigner sur la mise en œuvre de l'ITIE dans ce pays. Il exprime l'espoir que la **Guinée équatoriale** adhèrera à l'ITIE, et que le **Gabon** y adhèrera de nouveau en 2016. Il recommande qu'un effort de sensibilisation se poursuive en **Afrique du Sud**. Marinke van Riet affirme qu'il existe en Afrique du Sud un mouvement grandissant de la société civile, mené par des acteurs clés tels que Economic Justice South Africa, OSF South Africa et la Benchmark Foundation, et précise que deux représentants de la société civile sud-africaine assisteront à la Conférence mondiale à Lima. Ali Idrissa note qu'au cours d'une visite en Afrique du Sud, il a mis en avant les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE pour le **Niger**. ~~Abdoul Aziz Askia informe la réunion qu'il s'est entretenu avec Ibrahmi Assane Mayaki, directeur général du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), sur le rôle potentiel que celui-ci pouvait jouer en vue d'encourager des pays à prendre des engagements face à l'Initiative.~~

La question de la sensibilisation auprès de pays aux territoires contestés est soulevée. Il est noté que l'**Arménie** a participé à une réunion de l'ITIE au Tadjikistan. Le Secrétariat est remercié pour sa note indiquant que le processus de déclaration ne concernerait pas les territoires occupés, ce qui a permis à la délégation de l'**Azerbaïdjan** d'assister à la réunion au **Tadjikistan**. Il est souligné que le Comité de Mise en œuvre a déjà été prié de produire un document au sujet des territoires occupés en vue de sa communication au Conseil d'administration. Clare Short fait remarquer que ce thème revêt une dimension transversale dans des pays tels que la RDC.

Actions

- Les pays africains mettant en œuvre l'ITIE poursuivront leurs actions de sensibilisation dans la région.

31-3 Rapport de la Banque mondiale, y compris sur la transition à l'EGPS

Représentant la Banque mondiale, Paulo de Sa note que la Banque mondiale poursuit ses discussions avec les donateurs pour élaborer le plan de travail et le budget du Soutien programmatique mondial aux industries extractives (EGPS), ces discussions faisant suite à première réunion du comité directeur de l'EGPS, tenue à Berne en octobre dernier. Il souligne le fait que certains pays donateurs européens ont été touchés par la « crise des réfugiés », ce qui les a amenés à réduire leurs fonds de développement. Il invoque aussi la montée du dollar par rapport aux monnaies européennes. En raison de ces contraintes financières, il n'a pas été possible de réunir la totalité des fonds nécessaires pour le premier exercice annuel, et il sera donc nécessaire de compléter le soutien traditionnel par les contributions de bailleurs bilatéraux.

Paulo de Sa fait remarquer que malgré la place croissante occupée par le Fonds fiduciaire multi-donateurs (MDTF) dans le financement des activités du Secrétariat international, des donateurs ont exprimé le vœu que l'on opère une séparation entre le financement de l'EGPS et celui du Secrétariat international. Il explique que les frais de gestion des fonds fiduciaires de la Banque mondiale ont été majorés à 15 % et qu'il est donc devenu onéreux pour les donateurs de virer des fonds au profit du Secrétariat international en passant par l'EGPS.

L'**Allemagne**, la **Norvège** et la **Suisse** ont pris des engagements fermes envers l'EGPS, tandis que la **Belgique** et le **Canada** se sont montrés intéressés à soutenir le fonds. La Banque mondiale espère recueillir 40 millions de dollars US d'ici juin 2016, montant inférieur à la cible de 50 millions de dollars US. Paulo de Sa explique que le désir s'est manifesté d'améliorer, en recourant à l'EGPS, la qualité de l'aide apportée à la société civile au niveau des pays. Il explique aussi que la Pratique mondiale pour la responsabilité sociale (GPSA) de la Banque mondiale alloue ses concours à la société civile sur la base d'appels à propositions, et que cela encourage une certaine concurrence au sein de la société civile. Il fait remarquer que la barre pour la distribution de financements à la société civile a été placée à un niveau assez élevé, mais qu'il y aura un second tour d'allocations d'ici février 2016. En ce qui concerne la Validation, il rappelle que la Banque mondiale appuiera la première vague de Validations et que son conseil d'administration allait prendre une décision sur le modèle à retenir et sur les coûts impliqués. Il souligne cependant que le soutien de la Banque mondiale dans ce domaine sera de courte durée et que la Banque ne pourra prendre d'engagements de financement à long terme. Il se déclare favorable à l'examen prévu de la situation financière, auquel il est disposé à contribuer.

Clare Short salue la perspective d'une coordination accrue entre les domaines de gouvernance sectorielle de la Banque, ce qui évitera à l'ITIE de fonctionner à l'intérieur d'un compartiment cloisonné. Un membre du Conseil d'administration suggère l'introduction d'une contribution annuelle fixe à acquitter par les pays mettant en œuvre l'ITIE.

31-4 Projet de plan de travail ITIE 2016

Eddie Rich souligne que le Secrétariat international demeure une organisation « dégraissée » dont le personnel d'à peine 20 personnes soutient un Conseil d'administration multipartite comportant huit comités et cinq groupes de travail, sert 49 pays mettant en œuvre l'ITIE, et se charge des Validations, dont 32 sont prévues en 2016. Il fait remarquer que, si l'on excepte la Conférence mondiale, le budget en dollars n'a pas varié par rapport à 2014 et a même baissé par rapport à 2013. Il explique que pendant le premier trimestre de 2016, l'activité et les frais du Secrétariat seront dominés par les préparatifs de la Conférence, mais que la première préoccupation du Secrétariat restera d'appuyer la mise en œuvre et les discussions stratégiques en cours.

Il fait remarquer que chaque élément du plan de travail a été budgétisé et que le coût de chaque fonction du Secrétariat a été établi. Ces fonctions sont soit prévues aux statuts, soit associées à des priorités exprimées par

le Conseil d'administration. Ces priorités portent notamment sur les coûts essentiels de la Conférence, les heures de travail consacrées à la Validation, le déménagement du Secrétariat dans de nouveaux locaux, l'entrée en fonction d'un nouveau président, l'appui aux réunions du Conseil d'administration, et d'autres frais de personnel. Des rubriques supplémentaires, assimilables à des « desiderata » et susceptibles de renforcer l'impact des fonctions essentielles, ont été incluses au chapitre des financements spécifiques à des projets. Il s'agit en particulier de la formation, de frais accessoires liés à la Conférence, et d'activités dans le cadre de Validations.

Compte tenu de la limite des revenus que l'on peut attendre des entreprises en 2016, la formule de financement actuelle impose en fait un plafond à l'enveloppe budgétaire du Secrétariat et aux montants qu'il peut espérer obtenir auprès des pays. Il appelle de ses vœux la levée de ce plafond afin que les revenus nécessaires à l'exécution du budget 2016 puissent être réunis.

Il présente les projections budgétaires triennales sous deux scénarios, l'un à croissance faible, l'autre à croissance nulle. Le modèle à croissance faible reflète l'élargissement du mandat et des responsabilités de l'organisation, alors que le modèle à croissance nulle implique une réduction des activités dans des domaines tels que la sensibilisation et la communication. Il fait remarquer que le budget n'est pas sans comporter certains risques liés, d'une part, aux fluctuations de change et, d'autre part, aux prochaines discussions du Conseil d'administration sur la Validation, sur la révision de la formule de financement et sur l'examen de la gouvernance. Eddie Rich rappelle que le Conseil d'administration est tenu d'approuver le plan de travail en principe, puis de l'approuver formellement par voie de Circulaire du Conseil d'administration.

David Diamond rappelle que le projet de plan de travail a fait l'objet d'un examen conjoint par les Comités des Finances et de la Gouvernance avant la réunion du Conseil d'administration à Berne. Il dit que le Comité des Finances s'est réuni par la suite pour y apporter des modifications, qui sont suivies dans le document. Il estime que le document est réaliste et tient compte du recul de l'activité du secteur extractif et de la contribution des pays. Les risques inhérents à l'exécution du plan de travail concernent les fluctuations de change, la décision qui sera prise quant au modèle de Validation à appliquer et les coûts afférents, et le déficit actuel du financement de la Conférence.

Au cours de la discussion, il est noté que l'examen de la gouvernance pourrait comporter des répercussions budgétaires. Eddie Rich dit que le document présenté au Comité de Gouvernance contient un calcul des coûts de chaque proposition, et que ses répercussions financières ne sont pas « épouvantables ». Des membres du Conseil d'administration souhaitent obtenir de plus amples éclaircissements sur les assurances selon lesquelles il sera possible de financer le budget, et une articulation plus précise des éléments de risque, lesquels pourraient dépasser la catégorie de risque faible à moyen. Il est fait référence au document du CIMM qui propose une hiérarchisation plus poussée des activités du Secrétariat. Marinke van Riet suggère la création d'un registre des risques basé sur le modèle de la Commission britannique des œuvres caritatives (Charities Commission). Eddie Rich note que le Conseil d'administration est convenu d'accroître la réserve du Secrétariat, qui est détenue en couronnes norvégiennes car la majeure partie de ses dépenses sont libellées dans cette monnaie. Il fait remarquer qu'en raison de la nature volontaire des contributions, il est malaisé de garantir le montant des revenus et de calculer le risque avec précision. Il rappelle que les frais de Validation seront pris en charge par la Banque mondiale dans l'immédiat, mais que les frais de long terme dépendront en grande partie de l'issue des discussions du Conseil d'administration à Kiev.

Il est proposé d'effectuer une évaluation d'impact de l'ITIE semblable à celle qui a été faite en 2010/2011, mais plutôt que d'utiliser des évaluateurs externes, l'ITIE pourrait consolider le travail d'impact actuel par le biais de partenaires tels que CORDAID, GIZ, OZIWA et DFID. Eddie Rich rappelle à ce sujet qu'une évaluation d'impact a lieu de manière informelle dans différents contextes, notamment lors d'évaluations d'impact par pays, dans les sections consacrées à des pays spécifiques par les rapports d'avancement de la mise en œuvre, et dans les

rapports d'avancement publiés annuellement par le Secrétariat. Un autre membre du Conseil d'administration dit qu'il n'appuiera pas un nouvel examen d'impact qui conduirait à apporter de nouvelles révisions à la Norme, mais qu'il serait d'accord pour qu'un recueil des examens d'impact soit porté à la considération du Conseil d'administration.

Il est également suggéré qu'une des réunions du Conseil d'administration ne soit pas tenue en personne. Un membre du Conseil d'administration propose que l'on reconsidère l'ampleur de la Conférence, en faisant remarquer qu'une réunion élargie du Conseil d'administration pourrait être davantage appréciée. Jonas Moberg rappelle qu'aux termes des statuts de l'association, le Conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois l'an, et ajoute que le Secrétariat se pencherait volontiers sur l'opportunité de tenir des réunions par téléconférence. Il précise aussi que certains des coûts liés à la Conférence mondiale sont supportés par le gouvernement d'accueil et que ces coûts ne sont pas toujours liés au nombre des participants.

Shahmar Movsumov déclare qu'une nette distinction doit être ménagée entre les pays mettant en œuvre l'ITIE et les pays soutenant l'ITIE, et qu'il convient de tenir compte des conséquences financières qui en découlent. Marinke van Riet rappelle que cette question a également été étudiée lors de l'examen de la gouvernance, qui a proposé que les pays décident eux-mêmes du collège auquel ils souhaiteraient appartenir. Jonas Moberg fait remarquer que la distinction entre les pays mettant en œuvre l'ITIE et les pays soutenant l'ITIE constitue un élément clé de l'examen financier et que chacun de ces termes est défini dans les statuts. Il explique qu'il y a des pays soutenant l'ITIE qui ne fournissent pas de financements, des pays soutenant l'ITIE qui sont maintenant en train de mettre en œuvre la Norme, et il ajoute qu'il existe peut-être des possibilités de financement au sein de pays mettant en œuvre l'ITIE qui mériteraient d'être prises en considération dans le cadre de l'examen financier. Eddie Rich annonce que le plan de travail révisé contiendra également une présentation du budget sans les contraintes de la formule de financement.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve le plan de travail en principe, sous réserve des présentes observations et de son approbation par voie de circulaire.

Actions

- Les membres du Conseil d'administration enverront par écrit leurs éventuelles observations au Secrétariat international ;
- Le Secrétariat international révisera le plan de travail sur la base des observations reçues.

31-5 Rapport du Comité des Finances

David Diamond présente le document, en faisant état des difficultés que l'incertitude des financements de court terme et pluriannuels occasionne pour l'organisation. Il fait observer que la formule de financement actuelle a été établie à l'issue d'un examen effectué en 2011. Aujourd'hui, 60 % des financements proviennent des pays soutenant l'ITIE et 40 % proviennent des entreprises, bien que, selon la formule de financement, le financement doive être supporté à égalité par les deux groupes. Il considère que la formule de financement actuelle pourrait ne plus convenir à son objet.

Il présente les TdR d'un examen du financement de la gestion internationale de l'ITIE, à entreprendre par un groupe de travail réunissant des membres du Comité des Finances et du Comité de Gouvernance. L'examen aura pour but d'établir la faisabilité du passage d'un système de contributions volontaires à une structure basée sur les cotisations des membres. Les conclusions provisoires de cet examen seront présentées au Conseil d'administration à Lima. Elles définiront les options et en formuleront des recommandations de décision à l'intention du futur Conseil d'administration.

Des membres souscrivent à l'idée de cet examen mais suggèrent que celui-ci ne fasse l'objet que d'une

discussion, et non d'une décision, à la réunion du Conseil d'administration à Lima. Certains expriment des inquiétudes quant aux contraintes de temps de cette procédure. Alan McLean considère qu'il serait peut-être utile que le Conseil d'administration songe à supprimer le terme « volontaire » dans le libellé des statuts concernant les contributions des membres de l'ITIE, ce qui ouvrirait la voie à l'adoption d'un modèle fondé sur les cotisations. Jonas Moberg reconnaît que les délais sont plutôt ambitieux, mais souligne que les grandes lignes d'un projet d'examen pourraient être tracées d'ici la réunion du Conseil d'administration en février.

Décisions

- Le Conseil d'administration approuve les TdR de l'examen du financement.

Actions

- Le Comité des Finances mettra sur pied un groupe de travail chargé d'exécuter les TdR de l'examen du financement.

31-6 Rapport du Comité de Gouvernance

31-6 Document des recommandations relatives à l'examen de la gouvernance

Alan McLean évoque l'examen de la gouvernance qui a été effectué avant la réunion du Conseil d'administration à Berne.. Il explique que le Secrétariat international a transcrit les recommandations dans le document présenté au Conseil d'administration, mais qu'il n'y a pas de recommandation ferme présentée au Conseil d'administration dans ce document.

Alan McLean présente la proposition 1.1 voulant que le sous-collège des pays mettant en œuvre l'ITIE soit encouragé à améliorer ses mécanismes de consultation, et que tous les collèges actualisent sans tarder leurs directives collégiales. Il dit que tous les collèges sont invités de toute urgence à actualiser leurs directives collégiales, et remarque que les collèges de la société civile et des pays mettant en œuvre l'ITIE se sont attelés à cette tâche, afin de l'achever dans les meilleurs délais.

Dorina Cinari, Coordinatrice Nationale pour l'Albanie et présidente du Groupe de travail des pays mettant en œuvre l'ITIE (GTPM) est invitée au Conseil d'administration et rappelle que, réuni à Berne, le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE est convenu de la nécessité de renforcer sa coordination. Elle ajoute qu'un groupe de travail ad hoc a ensuite été créé pour étudier les questions de communication et de coordination, et qu'il recourra par la suite à l'avis des Coordinateurs Nationaux au moyen d'une circulaire aux secrétariats nationaux. Ce groupe a tenu une première réunion le 20 novembre, prenant acte de l'offre des États-Unis de déployer les services d'un facilitateur indépendant, le Consensus Building Institute (CBI), qui prêterait assistance au groupe de travail et se chargerait de rédiger des directives sous-collégiales. Dorina Cinari précise que les Termes de Référence (TdR) du GTPM et du CBI ont été rédigés et approuvés. Elle prévoit que le projet de directives sera achevé d'ici à la fin de janvier 2016 et qu'il pourra être présenté à la réunion des Coordinateurs Nationaux à Lima. Shahmar Movsumov remercie Dorina Cinari d'avoir accepté de présider ce groupe.

Alan McLean fait remarquer que la proposition 1.3, prévoyant de modifier les statuts de manière à explicitement établir les pays mettant en œuvre l'ITIE en tant que collège, n'a pas reçu le soutien du Comité de Gouvernance. Il dit cependant que la proposition 2.1 tendant à établir un Comité de Gestion et de Surveillance (CGS) a reçu un tel soutien et que le Comité de Gouvernance formulera les TdR de ce Comité en vue de son examen par le Conseil d'administration. Ces TdR seront comparés aux mandats des Comités existants. Le Comité de Gouvernance estime qu'il ne convient pas que la présidente de l'ITIE préside un tel comité. Alan McLean précise que la proposition 2.1 tendant à instituer une évaluation annuelle et formelle de la

performance du chef du Secrétariat a recueilli un soutien général, sans aucune objection. Cette évaluation fera partie des compétences du CGS.

Alan McLean décrit brièvement la proposition 2.3, qui prévoit la mise en place d'un « collège des coordinateurs ». Cette proposition est globalement appuyée par le Comité de Gouvernance, mais il appartiendra aux collèges de décider des modalités de leur représentation. Le Comité de Gouvernance se rallie à la proposition 3.1 de mettre en place un programme formel de formation des nouveaux membres du Conseil d'administration. Alan McLean précise que ce programme sera de nature continue et s'appliquera aux nouveaux membres à leur entrée en fonctions. Le Comité de Gouvernance appuie également la proposition 3.2 prévoyant que chaque membre du Conseil d'administration procède annuellement à l'auto-évaluation de sa performance. Il précise que l'évaluation de performance interne effectuée en mars 2015 deviendrait une activité annuelle. David Diamond exprime l'avis qu'il convient d'instituer une évaluation externe de la performance et des compétences du Conseil d'administration, car l'auto-évaluation à elle seule ne suffit pas.

La proposition 3.3 dispose que les statuts permettent la révocation de membres du Conseil d'administration pour cause de manque de participation. Les membres du Comité de Gouvernance sont convenus que la révocation arithmétique fondée sur la non-participation à un nombre spécifié de réunions du Conseil d'administration ou de comité ne doit être appliquée qu'en dernier ressort. La formation au Conseil d'administration devra clairement faire comprendre aux nouveaux membres ce qui est attendu d'eux au niveau des actes de présence. Il est suggéré que tout membre du Conseil d'administration soit privé de la qualité de membre s'il est absent sans justification à trois réunions consécutives ou à plus de 50 % des réunions du Conseil d'administration ou de comité tenues au cours d'une même année. Cependant, en règle générale, la question de la participation aux réunions du Conseil d'administration devra être examinée en premier lieu dans le cadre des collèges concernés. Si la situation le justifie, la présidente de l'ITIE enverra une lettre au coordinateur du collège pour l'inviter à prendre des mesures correctives.

Alan McLean note que le Comité de Gouvernance est d'accord avec la proposition 3.4 voulant que les collèges conviennent de leurs politiques en matière de remplacement de représentants au Conseil d'administration par des suppléants, de taux de présence minimum aux comités, et de limites de durée de mandat. Il fait remarquer que la proposition 3.5, prévoyant que le futur Conseil d'administration entreprenne un examen du financement, a déjà été examinée au cours de la journée et qu'elle bénéficie du soutien du Comité de Gouvernance. Il évoque la proposition 3.6 envisageant l'introduction de modifications aux statuts afin d'en clarifier les dispositions touchant aux conflits d'intérêts. Le Comité de Gouvernance recommande que cette clause soit soumise à l'appréciation de juristes afin d'éliminer toute gêne ressentie par des membres du Conseil d'administration.

Alan McLean précise que le document présenté au Conseil d'administration ne contient pas de nouvelles propositions. Marinke Van Riet dit avoir deux propositions supplémentaires à présenter, qui étaient contenues dans l'examen de gouvernance initial, à savoir, que les membres du Conseil d'administration signent chaque année le **Code de Conduite**, et qu'il soit procédé à un examen de l'organisation du Secrétariat international. Daniel Kaufmann propose que la question d'instituer une vice-présidence ne soit plus considérée et suggère qu'elle soit reprise lors des discussions du Comité des Nominations prévues le lendemain, car cela contribuerait à résoudre la question de la voix des pays mettant en œuvre l'ITIE. Alan McLean fait remarquer qu'aucun soutien pour l'institution d'une vice-présidence ne s'est manifesté à la réunion du Conseil d'administration à Berne et que, si le/la futur(e) président(e) juge nécessaire de créer une vice-présidence, cela fait partie de ses attributions. En réponse à une question de la part de Jean-Claude Katende, Alan McLean précise qu'au cours d'une conversation avec la présidente Clare Short, il a été décidé que le Comité de

Gouvernance ne se saisirait pas de la reconduction du contrat du chef du Secrétariat pendant la présente réunion du Conseil d'administration.

Alan McLean informe le Conseil d'administration qu'aucun consensus n'a été réuni au Comité de Gouvernance concernant l'adjonction d'un siège pour les pays mettant en œuvre l'ITIE, question devant être débattue par le Conseil d'administration. Jean-Claude Katende demande si le Comité de Gouvernance a adopté une position concernant l'opportunité d'accorder un siège supplémentaire à la société civile afin de compenser le siège supplémentaire qui serait accordé aux pays mettant en œuvre l'ITIE. Répondant à cette question, Mack Dumba dit que l'adjonction d'un siège pour la société civile doit être appréciée sur la base de son mérite, et non comme moyen de faire contrepoids aux pays mettant en œuvre l'ITIE, car la plupart des décisions sont prises par consensus. Alan McLean précise que le Comité de Gouvernance n'a pas envisagé la création d'un siège supplémentaire pour la société civile. Gubad Ibadoglu reconnaît que le nombre des pays mettant en œuvre l'ITIE ne cesse d'augmenter mais que cela, en soi, ne justifie pas suffisamment la création d'un siège supplémentaire.

Le sénateur Findley plaide en faveur d'un siège supplémentaire pour les pays mettant en œuvre l'ITIE, en notant qu'en raison de l'augmentation du nombre de ces pays, leur représentation au Conseil d'administration est devenue difficile. Mack Dumba considère que la qualité de la représentation s'améliorerait avec la création d'un siège supplémentaire, tandis que Fernando Castillo note que les frais d'un tel siège seraient insignifiants pour l'organisation étant donné que les pays mettant en œuvre l'ITIE assument leurs propres frais de participation aux réunions du Conseil d'administration. David Diamond remarque qu'il y a un consensus général sur la nécessité d'une meilleure coordination, mais il ne pense pas qu'augmenter l'effectif du Conseil d'administration constitue la solution idéale. Marinke appuie l'analyse de David Diamond selon laquelle l'augmentation de l'effectif ne résoudrait pas le problème de la qualité dans le cas d'une mauvaise performance des pays mettant en œuvre l'ITIE au Conseil d'administration, ce qu'a démontré l'examen de gouvernance. Elle insiste donc sur la nécessité d'introduire une adhésion obligatoire aux comités et des indicateurs de performance pour les membres du Conseil d'administration. Jim Miller fait remarquer que la communauté des investisseurs est essentiellement homogène, alors que le groupe des pays mettant en œuvre l'ITIE est nettement hétérogène. Alan McLean, Jim Miller et Stuart Brooks expriment leur soutien à la création d'un siège supplémentaire pour les pays mettant en œuvre l'ITIE afin de refléter leur extension géographique grandissante. Nico van Dijck dit qu'il est satisfait de la présentation concernant le GTPM et qu'il appuie cette requête de siège supplémentaire au nom de son sous-collège.

Shahmar Movsumov exprime l'avis que les discussions en cours montrent que la voix des pays mettant en œuvre l'ITIE est insuffisamment représentée au Conseil d'administration, et se dit en faveur de la création d'un siège supplémentaire ainsi que de l'octroi de droits de vote aux pays mettant en œuvre l'ITIE en tant que membres d'un collège distinct. Il déclare qu'un siège supplémentaire n'est pas suffisant. Il se dit prêt à travailler avec le Comité de Gouvernance sur la question d'une voix séparée pour les pays mettant en œuvre l'ITIE. Jim Miller se déclare opposé à la création d'un collège séparé pour les pays mettant en œuvre l'ITIE parce qu'il en découlerait un conflit d'intérêts à la lumière des freins et contrepoids qui entreraient en jeu sur des questions comme la Validation. Abdoul Aziz Askia recommande que les pays mettant en œuvre l'ITIE rencontrent les pays soutenant l'ITIE afin de trouver un compromis sur les moyens d'avancer. Mark Pearson considère qu'une analyse sérieuse s'impose pour décider de la possibilité de créer un siège séparé pour les pays mettant en œuvre l'ITIE. Jonas Moberg souligne qu'il sera difficile de résoudre la question des pays mettant en œuvre l'ITIE et des pays soutenant l'ITIE avant la Conférence de Lima.

Mack Dumba fait remarquer que les pays mettant en œuvre l'ITIE se distinguent des pays soutenant l'ITIE en ce que, dans le premier cas, la mise en œuvre de l'ITIE est assurée par l'État. Marinke van Riet demande que la

formule « pays mettant en œuvre l'ITIE » soit remplacée par « gouvernements mettant en œuvre l'ITIE » et qu'un siège supplémentaire pour la société civile soit exploré de manière plus approfondie après la Conférence mondiale à Lima.

David Diamond fait remarquer qu'au cours de la réunion, plusieurs documents ont été présentés au Conseil d'administration sans être assortis de recommandations claires de la part des comités concernés, ce qui a entravé le bon fonctionnement des séances du Conseil d'administration. Il suggère que les comités soient tenus de présenter des recommandations convenues au Conseil d'administration.

Décision

- Le Conseil d'administration retient les propositions du document à l'exception de la proposition 1.3.
- Le Conseil d'administration convient de l'adjonction d'un siège supplémentaire pour les pays mettant en œuvre l'ITIE.

Actions

- Le Comité de Gouvernance rédigera les TdR du Comité de Gestion et de Surveillance ;
- Tous les collèges poursuivront leurs travaux sur l'élaboration de directives collégiales ;
- Le Comité de Gouvernance examinera les différentes options permettant d'avoir un collège distinct pour les pays mettant en œuvre l'ITIE.

31-7 Rapports des Comités de Mise en œuvre et de Validation

État des Validations pilotes

Le président du Comité de Validation, Mark Pearson, indique que cinq Validations pilotes ont eu lieu, au Ghana, en Indonésie, à Sao Tomé-et-Principe, aux îles Salomon et à Timor-Leste. Félicitant le Secrétariat international pour la qualité de son travail, il déclare que cette opération a montré à quel point les défis présentés par la mise en œuvre peuvent varier d'un pays à l'autre.

Le Secrétariat international présente un aperçu général des Validations pilotes, en notant que quatre d'entre elles ont été menées à bien et que la cinquième, concernant le Ghana, est en cours. Elles ont eu lieu sous de sévères contraintes de temps et ont dans une certaine mesure manqué d'équité envers certains des Groupes multipartites en raison du peu de temps qui leur a été imparti pour se préparer. Dans certains cas, il a été malaisé d'établir la chaîne des décisions parce que la documentation fournie par le Groupe multipartite était insuffisante. Un Validateur a été recruté pour contrôler la qualité des Validations pilotes et son travail devrait être achevé d'ici la fin de l'année.

Sao Tomé-et-Principe est le pays qui s'approche le plus de la conformité car la majeure partie des dispositions de l'ITIE ne lui sont pas applicables. Dans la Zone de développement conjoint (ZDC) partagée avec le **Nigeria**, la Validation a fait ressortir un certain nombre de problèmes concernant la certification des primes de signature, les attestations d'entreprise et le fonctionnement du Groupe multipartite. Par contre, la **Mongolie**, elle, possède un secteur minier de très grande envergure. Sa Validation pilote témoigne des travaux intéressants qui y ont été effectués en matière de propriété légale et réelle, d'évolution vers la déclaration électronique, la mise en place de Groupes multipartites infranationaux et la production de rapports provinciaux. Cependant, des problèmes ont été relevés concernant la qualité et la fiabilité des données, ainsi que la couverture de la participation publique au secteur extractif – qui n'a pas été entièrement déclarée comme le prévoit la Norme. La **Mongolie** peut être classée dans la catégorie des pays dont les progrès sont significatifs. Aux **îles Salomon**, le secteur extractif est de petite taille et sa production a été suspendue. Les problèmes auxquels l'ITIE fait face dans ce pays concernent le mauvais fonctionnement du Groupe multipartite, les capacités et le degré

d'implication des parties prenantes, la forte rotation des membres du Groupe multipartite, le manque de participation des entreprises au processus de déclaration ITIE, et le peu de fiabilité des données. À **Timor-Leste**, le gouvernement est entièrement acquis à la cause de l'ITIE, le Groupe multipartite est actif, et les rapports ITIE sont de bonne qualité. Les organismes gouvernementaux publient toute l'information requise par l'ITIE, soit sur leur site Internet, soit par le biais de rapports annuels. Cependant, la méfiance s'est installée dans le pays par suite de la décision du gouvernement en 2012 de publier plus de données désagrégées que ce qui avait été convenu par les entreprises. Il en a résulté un ralentissement de la mise en œuvre et un moindre degré de désagrégation des données, de sorte que les exigences de la Norme n'y sont plus remplies. Pour cette raison, **Timor-Leste** doit également être classée dans la catégorie des pays aux progrès significatifs.

En réponse à une question posée par Didier Vincent Kokou Agbemadon concernant les enseignements tirés des Validations pilotes, Jonas Moberg mentionne un élément récurrent, à savoir que de nombreux pays ne satisfont pas aux exigences de la Norme. Gubad Ibadoglu demande si les résultats des Validations pilotes auraient été différents en vertu des règles et ajoute qu'il ne pense pas que les résultats de ces Validations justifient la nécessité de changer la méthodologie actuelle de la Validation. Marinke van Riet se dit préoccupée par la pratique de versements de facilitation, effectués par l'Administrateur Indépendant à des fonctionnaires comme moyen d'obtention de données aux **îles Salomon**, méthode qui lui paraît inadmissible et qui mérite d'être examinée. La présidente observe que cette pratique pourrait constituer une violation à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. Le Secrétariat explique qu'il attend des éclaircissements du Groupe multipartite à ce sujet et que la Banque mondiale effectue également un suivi de cette question.

Propositions pour le renforcement de la Validation ITIE

Jonas Moberg présente ensuite le document 31-7 contenant des propositions pour le perfectionnement de la Validation. Il souligne qu'aucune modification essentielle n'y a été apportée depuis la réunion de Berne, mais que le Secrétariat a cherché à simplifier le document, et à en clarifier les propositions, les options et les illustrations en se basant sur les constatations des Validations pilotes. Un consensus lui paraît émerger quant aux contenus et aux modalités souhaitables de la Validation. Il précise que l'on continuera comme par le passé à évaluer l'exécution des exigences, mais que le Validateur notera également les efforts pour aller au-delà des exigences minimales, et qu'il évaluera l'orientation des progrès. Jonas Moberg souligne qu'il n'y a toujours pas de convergence de vues sur les conséquences de la non-conformité, sur les calendriers accordés pour réaliser la mise en conformité, et sur l'attribution des missions de Validation.

Pour ce qui est des propositions 1 et 2, Jonas Moberg explique que le Validateur devra déterminer, pour chaque exigence de la Norme, si elle est satisfaite ou non. Si elle n'est pas satisfaite, le Validateur pourra choisir entre trois descriptions : non satisfaite ; non satisfaite accompagnée de progrès insuffisants ; non satisfaite accompagnée de progrès significatifs et satisfaisants. Il ressort des Validations pilotes que ce type d'évaluation nuancée pourrait être utile. Le Validateur considérera également les efforts visant à dépasser les exigences de la Norme et l'orientation des progrès. Jean-Claude Katende et Didier Vincent Kokou souhaitent que l'on clarifie mieux la méthode permettant de décrire l'exécution d'une exigence comme étant accompagnée de « progrès significatifs » ou de « progrès insuffisants ». Le Secrétariat explique que le document contient un certain nombre de tests généraux pouvant orienter le Conseil d'administration, mais qu'il sera également possible d'élaborer des critères plus détaillés. Mark Pearson considère que l'usage d'un système de notation numérique serait utile à cet égard parce que l'attribution de notes reposerait sur une méthode claire. David Diamond se dit favorable à l'usage d'un système de notation. Gubad Ibadoglu se dit quant à lui favorable à l'usage d'une carte d'évaluation basée sur les couleurs et non pas sur une notation numérique, car cette dernière risquerait de transformer l'ITIE en indice. Il est précisé que l'évaluation, qu'elle soit à codage couleur ou à score numérique, aura toujours comme but principal d'orienter le Conseil d'administration, auquel il appartiendra de prendre la décision finale sur le statut d'un pays. Stuart Brooks fait

remarquer que les catégories « progrès significatifs » et « progrès insuffisants » apportent des moyens supplémentaires d'appréciation des progrès, allant au-delà du précédent système binaire. Un consensus se dessine en faveur d'une évaluation plus nuancée. Une méthode d'évaluation plus détaillée devra donc être élaborée.

S'agissant des conséquences de la Validation (proposition 3.2), certains représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE sont favorables à une version modifiée de l'option 2, selon laquelle les conséquences dépendraient du degré de progrès enregistré. Ils estiment qu'il n'est pas nécessaire de radier ou de suspendre un pays ayant pris l'engagement volontaire d'améliorer la gouvernance de son secteur extractif. Une proposition d'accord transitionnel est formulée. Elle prévoira que si un pays actuellement conforme en vertu des anciennes règles fait preuve de progrès significatifs au cours de sa prochaine Validation, il ne doit pas être automatiquement déclassé au statut de pays candidat s'il ne satisfait pas à toutes les exigences, mais doit se voir accorder la possibilité de prendre des mesures correctives tout en conservant son statut de pays conforme. Ce pays serait tenu de rendre régulièrement compte au Secrétariat international de ses progrès dans l'exécution des mesures correctives. De plus, un pays candidat conserverait son statut de pays candidat tout en étant soumis à des exigences semblables de compte-rendu régulier. Il est cependant mentionné qu'une telle formule pourrait être injuste pour les pays qui ont fait des progrès du même ordre, mais qui resteront dans des catégories séparées de pays conformes et de pays candidats pendant la période de transition.

S'agissant de garanties (proposition 3.1), Shahmar Movsumov fait remarquer que la nouvelle approche est plus stricte que la situation présente, étant donné que le nouveau système de Validation pourra occasionner un plus grand nombre de suspensions que les Règles ITIE. Le Secrétariat explique que ces conséquences plus sévères sont liées à la proposition 3.1 d'introduire des garanties concernant les exigences entourant la fonction de surveillance du Groupe multipartite, si le Conseil d'administration décide de l'adopter. Ils notent également que le concept d'exigences garanties n'est pas nouveau et qu'il existe au cours de la période de candidature. Selon cette proposition du Secrétariat, les pays auront à faire des progrès à tout le moins significatifs sur le plan des exigences de surveillance imposées au Groupe multipartite pour éviter la suspension. Shahmar Movsumov déclare qu'il ne se rallie pas à l'introduction de ces garanties car elles compliqueront la tâche des pays mettant en œuvre l'ITIE, ce qui n'est pas le but de la révision du modèle de Validation. Des membres de la société civile se disent d'accord avec l'application de garanties concernant les exigences imposées au Groupe multipartite, et notent que ces exigences doivent de toute façon être satisfaites lorsqu'un pays présente une demande de candidature à l'ITIE. Pour cette raison, ils estiment que les pays devront non seulement faire des progrès significatifs sur l'exécution des exigences de surveillance par le Groupe multipartite, mais que ces progrès devront également être des « progrès satisfaisants », en ce qui concerne l'engagement du gouvernement, ainsi que l'engagement de la société civile et des entreprises. Les représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE indiquent qu'ils seraient prêts à accepter des « progrès significatifs » en ce qui concerne l'exécution des exigences de surveillance imposées au Groupe multipartite pourvu que l'on ménage plus de souplesse à propos des conséquences de la Validation, et que les pays qui sont actuellement conformes puissent conserver ce statut si des progrès significatifs ont été constatés dans le cadre de leur première Validation au titre de la Norme ITIE. De leur côté, les représentants de la société civile s'en tiennent à leur proposition voulant que ces pays aient à témoigner de progrès satisfaisants, c'est-à-dire assimilables à la conformité, sur le plan des exigences en matière de gouvernance du Groupe multipartite et d'engagement de la société civile et des entreprises. Ils indiquent également qu'il serait utile d'intégrer dans la proposition révisée des références croisées aux éléments garantis de la Norme.

S'agissant des délais d'exécution pour réaliser la conformité (proposition 3.3), le document formule différentes options, y compris des échéanciers plus flexibles avant une première ou une seconde Validation en fonction

des circonstances locales et de la nature des actions correctives. Des représentants de la société civile font remarquer que l'assouplissement des échéanciers devra être lié à la réalisation de progrès significatifs et tant aux circonstances locales qu'aux niveaux de progression. Il est suggéré que le délai maximum avant la tenue de la première Validation soit porté à trois ans. Selon une autre suggestion, le délai actuel de deux ans et demi doit être maintenu, mais assorti d'un délai standard pour la réalisation des actions correctives, le Conseil d'administration ayant cependant la faculté de raccourcir ou de prolonger ce délai en fonction de la nature des actions correctives.

Sur la question de savoir à qui il appartiendra d'effectuer la Validation (proposition 4), Jonas Moberg rappelle au Conseil d'administration qu'un certain nombre de questions sont en suspens en ce qui concerne le financement de la Validation et les éventuels changements à apporter à ce processus. Le but des Validations pilotes était de mieux faire apprécier au Conseil d'administration la manière dont les pays mettent en œuvre la Norme, et les modalités possibles de réalisation de la Validation. Dans la démarche pilote (option 4 de la proposition 4), la collecte initiale de données est assurée par le Secrétariat international dans le but de tirer parti d'un savoir institutionnel. Un tiers indépendant est ensuite invité à contrôler la qualité de ce travail et à présenter un rapport de Validation amendé au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Validation, lequel décidera ensuite si des travaux supplémentaires s'imposent pour conclure la Validation.

Jim Miller fait remarquer qu'une composante importante fait défaut à la Validation pilote: l'évaluation par un Valideur indépendant, sans laquelle il serait prématuré de décider si le modèle convient ou non pour les futures Validations. Notant que le système actuel n'est pas abordable financièrement, Stuart Brooks soutient la solution prévoyant que la collecte de données soit assurée par le Secrétariat et que l'information recueillie fasse l'objet d'un avis extérieur. Fernando Castillo mentionne le risque de conflit d'intérêts que cette approche pourrait susciter au sein du Secrétariat international. Des membres du Conseil d'administration font observer que l'idée de faire produire un premier rapport de Validation par le Secrétariat et de le soumettre ensuite à l'évaluation d'un tiers indépendant réunit un consensus croissant. En réponse à la question d'un membre du Conseil d'administration, le Secrétariat indique que si des difficultés graves se présentent, ce tiers indépendant pourra toujours être invité à se rendre dans le pays. Il est souligné que les Valideurs doivent posséder les qualifications nécessaires. Sans se prononcer en faveur d'une option spécifique, la société civile insiste sur la nécessité pour les prochains Valideurs de disposer des compétences adéquates et d'éviter tout conflit d'intérêts. Le Secrétariat rappelle que les précédentes Validations ont nécessité des vérifications secondaires très poussées et que, par conséquent, elles constituaient une solution nettement plus onéreuse.

Clare Short note qu'aucun accord n'est encore intervenu au Conseil d'administration et que, de ce fait, les Validations seront retardées. Elle précise que les travaux sur les Validations pilotes seront bientôt achevés et que les décisions concernant l'adoption du nouveau modèle de Validation devront être prises par voie de circulaire avant la réunion de Lima.

Actions

- Le Secrétariat finalisera les cinq Validations pilotes, ce qui implique de recueillir et de rassembler les commentaires des Groupes multipartites et de veiller à l'exécution du contrôle de la qualité par le Valideur d'ici la fin de l'année, pour que les documents définitifs puissent être présentés au Comité de Validation ;
- Les Comités de Mise en œuvre/Validation poursuivront leurs travaux sur les propositions relatives au modèle de Validation révisé, et présenteront une proposition définitive au Conseil d'administration, par voie de circulaire et avant la réunion de Lima.

31-8 Rapport du Comité de Mise en œuvre

31-8-A Le Perfectionnement de la Norme ITIE

Daniel Kaufmann présente le document en indiquant que le Comité de Mise en œuvre a établi un groupe de travail qui l'a aidé à élaborer l'ensemble des perfectionnements à la Norme ITIE que le Comité recommande. Il précise que le document a été mis à jour afin de refléter les discussions du Conseil d'administration à Berne, ainsi que les discussions du groupe de travail qui ont suivi. Il explique que, sous réserve d'un accord sur les perfectionnements proposés, l'étape suivante sera d'intégrer ces perfectionnements dans une version révisée de la Norme en vue de son adoption par le Conseil d'administration à Lima. Daniel Kaufmann remercie le groupe de travail de ses contributions et fait remarquer qu'à la suite de la réunion du Comité de Mise en œuvre de la veille, il y a désormais un consensus au sein du Comité sur les propositions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 16 et 17.1. Cependant, les propositions 10, 11, 12, 15, 17.2, 17.3 et 18 n'ont toujours pas recueilli l'accord de tous les membres du Comité.

Concernant la consultation publique qui sera lancée sur les perfectionnements à la Norme ITIE, le Chef du Secrétariat de l'ITIE remarque qu'il existe une marge de manœuvre pour améliorer la manière dont les consultations publiques sont menées dans le cadre du processus ITIE, en recommandant une intégration plus poussée du processus.

Clare Short invite ensuite les membres du Conseil d'administration à se prononcer sur ces propositions.

Proposition 4

Jim Miller, Alan McLean, Askia Abdoul Aziz et Paulo De Sa s'inquiètent des implications de la proposition 4, notamment de la disposition voulant que l'Administrateur Indépendant formule des recommandations sur des réformes légales, réglementaires ou administratives, car ils doutent des compétences d'un Administrateur Indépendant pour faire des recommandations de ce type. Shahmar Movsumov s'inquiète des coûts supplémentaires qui peuvent en découler pour les pays mettant en œuvre l'ITIE, mais note qu'il sera facultatif d'inclure cette proposition dans les TdR de l'Administrateur Indépendant. Ali Idrissa et Daniel Kaufmann se rallient au libellé suggéré, et font remarquer que la proposition est facultative pour les pays mettant en œuvre l'ITIE, et qu'elle est déjà appliquée dans la pratique. Ils soulignent que l'élimination de cette option exacerbera encore plus le cloisonnement actuel des processus ITIE, à savoir qu'ils sont séparés des discussions politiques significatives sur les principaux défis de gouvernance du secteur dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Mack Dumba est d'accord pour supprimer la phrase supplémentaire précisant les types de réformes, mais s'interroge sur l'opportunité de stipuler que ces recommandations devront se faire de concert avec le Groupe multipartite. Clare Short propose que le Comité de Mise en œuvre revoie le libellé de la proposition 4.

Proposition 10

S'agissant de la propriété réelle, le Secrétariat présente quatre options dans le document ainsi qu'une nouvelle proposition, l'option 5, qui a été élaborée pendant la nuit précédente (le texte complet figure à l'annexe B). Dans cette option, il est recommandé que les pays mettant en œuvre l'ITIE tiennent un registre public des propriétaires réels. Ils seront également tenus de publier, dans leur rapport ITIE, des précisions sur la politique du gouvernement et sur les discussions du Groupe multipartite en matière de divulgation de la propriété réelle. Le Groupe multipartite sera également tenu de publier une feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle, cette divulgation devant être effectuée dans un délai de six mois après la Conférence de Lima. Enfin, le Conseil d'administration conviendra d'une date à partir de laquelle la divulgation de la propriété réelle deviendra une obligation.

Mack Dumba déclare que le pilote sur la propriété réelle a été utile pour faire connaître des personnes politiquement exposées. Il suggère que la période limite pour la mise en œuvre de l'exigence de divulgation de

la propriété réelle soit de trois ans. Nico Van Dijck se rallie à cette suggestion. Le sénateur Findley considère que certains pays auront des difficultés à vérifier leurs données relatives à la propriété réelle. Fernando Castillo souhaite pour sa part que le débat sur la propriété réelle demeure l'apanage des Groupes multipartites. Ali Idrissa propose un délai d'un an pour que la propriété réelle devienne une exigence, afin que la prochaine Validation permette d'évaluer la conformité du pays à divulguer ces informations. Shahmar Movsumov souligne que la divulgation des données de propriété réelle représente une réforme institutionnelle majeure, et que fixer une date unique à partir de laquelle tous les pays auraient à se plier à l'exigence de divulgation de données de propriété réelle est inapproprié en raison des différences d'un pays à l'autre qui seront mises en évidence dans les diverses feuilles de route. Il considère aussi que publier les feuilles de route d'ici à septembre 2016 est un objectif trop ambitieux, particulièrement au vu du grand nombre de Validations à effectuer en 2016. Il suggère que la date de janvier 2017 pourrait constituer une échéance plus appropriée. La divulgation de certaines informations détaillées sur les propriétaires réels, telles qu'adresse résidentielle et numéro de téléphone, le préoccupe également. Il pense que la divulgation du nom, de la nationalité et du pays de résidence des intéressés devrait suffire. Alan McLean fait remarquer qu'au Royaume-Uni, le registre de la propriété réelle contient des données personnelles, mais que celles-ci ne sont pas accessibles au public dans les cas où il pourrait en découler des risques de sécurité. Daniel Kaufmann remarque que ces préoccupations pourront être abordées dans le contexte de l'option n° 5.

Clare Short conclut qu'il y a un accord de principe sur l'option 5, mais que les décisions concernant le délai de soumission de la feuille de route et la date d'application obligatoire de l'exigence de divulgation de propriété réelle devront être prises par voie de circulaire, en tenant compte de la remarque de Shahmar Movsumov concernant la diversité des pays mettant en œuvre l'ITIE et la nécessité probable de prévoir des délais d'exécution différents.

Proposition 11

Le Secrétariat rappelle que la proposition 11 a trait au degré de désagrégation de données relatives à des revenus liés à la vente de la part étatique de la production, ou à d'autres revenus perçus en nature par l'État. Shahmar Movsumov propose que la désagrégation se fasse par entreprise individuelle, et non par vente individuelle. Se ralliant à cette suggestion, Askia Abdoul Aziz et Fernando Castillo estiment que le terme « vente individuelle » doit être supprimé. Daniel Kaufmann pense que la société civile préférera dans ce cas le libellé suivant: « Les données publiées doivent être désagrégées par entreprise individuelle, et à des niveaux correspondant à la déclaration d'autres flux de paiements et de revenus, (Exigence n° 5.2(e)) ». Cette suggestion recueille le soutien de tous.

Proposition 12

Le Secrétariat n'a pas cherché à établir le degré d'accord entourant le mode d'évaluation de la disposition relative aux revenus de transport, car cette divulgation est seulement « attendue » dans la Norme. Dans les TdR du Validateur, il est dit que cette disposition est seulement encouragée, mais que, si les informations ne sont pas fournies, le Groupe multipartite devra le justifier. Shahmar Movsumov suggère de remplacer « attendu » par « recommandé ». Manuel Adamini fait remarquer que la proposition 17.2 contient une explication du terme « attendu » tel qu'il est utilisé dans la Norme. Ce terme signifie que l'exécution d'une exigence fera l'objet d'un examen mais qu'il n'en sera pas tenu compte au cours de la Validation. Shahmar Movsumov se dit d'accord avec cette interprétation du terme « attendu ».

Proposition 15

Jonas Moberg rappelle que l'ITIE est une norme de transparence et que, cela étant, les pays doivent être

disposés à divulguer leur politique en matière d'indemnités journalières, y compris les sommes fournies pour les réunions du Groupe multipartite. Cette amélioration du libellé est soutenue par tous.

Proposition 16

Marinke van Riet souligne qu'il est important de fixer la période limite pendant laquelle la mise en œuvre peut se poursuivre sans production de Rapport ITIE. Elle souhaite qu'il soit pris note de cette question.

Proposition 17.2-17.3

Le Secrétariat informe le Conseil d'administration qu'un document vient d'être produit sur l'usage du terme « attendu » et invite le Comité de Mise en œuvre à le prendre en considération et à formuler une recommandation à ce sujet avant la réunion de Lima.

Proposition 18

Le Secrétariat explique que la proposition 18 vise à réintégrer des dispositions provenant des Règles de l'ITIE, faisant obligation aux gouvernements de lever les obstacles à la mise en œuvre. Daniel Kaufmann soutient, faisant remarquer que les gouvernements sont déjà implicitement tenus de supprimer ces obstacles. Jim Miller s'oppose à cette proposition en soutenant qu'on ne peut exiger d'un gouvernement qu'il supprime des obstacles et Shahmar Movsumov lui donne raison, invoquant par ailleurs les soucis de certains quant à une possible augmentation de la charge de travail des pays mettant en œuvre l'ITIE. Il est convenu que cette proposition ne sera pas retenue.

Le Conseil d'administration se rallie aux recommandations du Comité concernant les autres propositions.

Actions

- Le Comité de Mise en œuvre reverra les propositions en suspens (4, 10 et 17.1-2) et présentera une recommandation au Conseil d'administration ;
- Le Comité de Mise en œuvre transformera les perfectionnements convenus de manière à pouvoir les intégrer dans une version révisée de la Norme, celle-ci devant être adoptée à Lima.

Document du Conseil d'administration 31-8-B Les données ouvertes ITIE

Sam Bartlett présente le document sur l'usage de données ouvertes. Il rappelle que le Conseil d'administration a tenu des consultations publiques et qu'une réunion s'est tenue à Berne à ce sujet avec une forte participation des pays mettant en œuvre l'ITIE. Il précise aussi que le Secrétariat international reçoit de plus en plus de demandes de services de soutien et de conseil sur le thème des données ouvertes. Ces travaux offrent des perspectives de renforcement de la mise en œuvre de l'ITIE en réduisant les coûts de collecte des données et en accroissant l'accessibilité et l'utilisation de ces dernières. Le Conseil d'administration se montre très favorable à l'élaboration de normes de présentation de données pour soutenir ce travail. Un exemple en est offert par les travaux entrepris avec le FMI pour la classification des données des revenus publics à partir des systèmes de classification existants. Le document du Comité de Mise en œuvre propose que le Conseil d'administration convienne des points suivants: (1) - Établissement d'une politique en matière de données ouvertes ; (2) Inclusion de perfectionnements à la Norme ITIE en vue de promouvoir l'usage de données ouvertes ; et (3) Poursuite de travaux supplémentaires pour élaborer des normes pour la présentation de données ITIE.

Askia Abdoul Aziz déclare que de nombreux pays se heurtent à des contraintes de capacités pour collecter les données dans les formats suggérés, et qu'un soutien s'impose pour renforcer les systèmes nécessaires. Natalia Yantsen fait remarquer que malgré l'utilité des données présentées sous format électronique, l'accès à l'Internet n'est pas universel, et que certains se fient davantage à des documents sur papier. Alan McLean considère que les travaux sur l'établissement de normes de présentation de données doivent se poursuivre, mais que le Conseil d'administration devra approuver le produit de ces travaux avant toute mise à jour des notes d'orientation de l'ITIE. Shahmar Movsumov soutient que l'ITIE doit aller de l'avant avec prudence, en explorant les différentes options afin d'éviter d'accroître la charge de travail des secrétariats nationaux.

Décision

- Le Conseil d'administration approuve la politique en matière de données ouvertes ;
- Le Conseil d'administration approuve les perfectionnements proposés à la Norme ITIE afin de promouvoir l'usage de données ouvertes ;
- Le Conseil d'administration convient d'entreprendre des travaux supplémentaires pour élaborer des normes de présentation de données propres à l'ITIE, et de former à cette fin un groupe de travail technique.

Actions

- Le Secrétariat publiera et fera connaître sa politique en matière de données ouvertes ;
- Le Secrétariat intégrera les amendements proposés à la version révisée de la Norme ITIE ;
- Le Secrétariat établira un groupe de travail technique chargé d'élaborer des normes de présentation de données propres à l'ITIE en vue de leur prise en considération par le Conseil d'administration de l'ITIE.

31-10 Rapport du Comité des Nominations

Cette discussion se poursuit à huis clos. Le Conseil d'administration décide de nommer Fredrik Reinfeldt. ~~Le Conseil d'administration remercie le Comité des Nominations pour les travaux préparatoires qu'il a menés à bien.~~

31-11 Conférence mondiale 2016

Fernando Castillo informe le Conseil d'administration des objectifs et des plans du gouvernement péruvien concernant la Conférence. Le ministère de l'Énergie et des Mines (MINEM) collabore actuellement avec le ministère des Affaires étrangères pour organiser la délivrance d'un visa à l'arrivée pour les participants provenant de pays pour lesquels un visa est requis mais ne disposant pas d'une ambassade ou d'un consulat du Pérou. Le ministère se concerta également avec d'autres organismes gouvernementaux pour régler les questions de protocole, de sécurité et de santé. Un comité interministériel a été établi à cet effet. Le MINEM prévoit de tenir, le 22 février, des manifestations latérales centrées sur le Pérou, à l'occasion desquelles seront présentés le Rapport ITIE 2014, les rapports des pilotes sous-nationaux, et un rapport documentant les dix années de l'ITIE dans le pays.

Fin de la 31^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE

Annexe A Liste des participants

Chair

The Rt Hon Clare SHORT

Countries

Implementing Countries

Mr Abdoul Aziz ASKIA, Permanent Secretary, Niger

Alt: **Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON**, Togo

Alt: **Mr Jeremy Mack DUMBA**, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Mr Gbehzohngar M FINDLEY, MSG Member, Chair, Board of Directors, Liberia Airport Authority, Liberia

Mr Fernando Torres CASTILLO, National Coordinator, Peru

Mr Shahmar MOVSUMOV, Executive Director, State Oil Fund, Azerbaijan

Supporting Countries

Mr Mark PEARSON, Director General, External Relations, Science and Policy Integration, Natural Resources Canada, Canada

Alt: **Ms Mary WARLICK**, Principal Deputy Assistant Secretary of State, Bureau of Energy Resources, State Department, USA

Mr Nico VAN DIJCK, Advisor, Office of Economic Interests, Directorate-General for Bilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Belgium

Alt: **Ms Catarina HEDLUND**, Deputy Director at the Department for International Trade Policy, Ministry of Foreign Affairs, Sweden

Ms Marine de Carne DE TRÉCESSON, Ambassador, Corporate Social Responsibility, Ministry of Foreign Affairs, France

Alt: **Ms Kerstin FAEHRMANN**, Head of Division, Energy, Infrastructure, Raw Materials, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany

Civil Society Organisations

Mr Gubad IBADOGLU, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Alt: **Ms Natalia YANTSEN**, Director, PA "Tax Standards Formation", member of the NSG Kazakhstan from dialogue platform of NGOs and NGO Coalition "Oil revenues - under the control of society", Kazakhstan

Mr Ali IDRISSE, Coordinateur National du ROTAB PCQVP, Niger

Alt: **Mr Jean Claude KATENDE**, Président National de l'ASADHO, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, coordinateur PCQVP, Democratic Republic of Congo

Mr Daniel KAUFMANN, President, Natural Resource Governance Institute (NRGI) – ~~participating remotely~~

Alt: **Mr Fabby TUMIWA**, Executive Director, Institute for Essential Services Reform (IESR), Indonesia

Ms Marinke van RIET, International Director, Publish What You Pay (PWYP)

~~Alt: **Mr Matthew BLISS**, Director Extractives, Cordaid, Netherlands~~

Companies including Investors

Mr Jean-François LASSALLE, Directeur des Affaires publiques, Total, France

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron

~~Alt: Mr Guillermo GARCIA, Head of Revenue Transparency, ExxonMobil~~

Mr Jim MILLER, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold

Ms Laurel GREEN, Chief Adviser Policy, External Affairs, Rio Tinto

Mr Alan McLEAN, Executive Vice President, Tax and Corporate Structure, Royal Dutch Shell

Alt: **Mr Dominic EMERY**, Vice-President, Long-Term Planning, BP

Mr David DIAMOND, Director Global Co-Head of ESG, Allianz Global Investors

Alt: **Mr Manuel ADAMINI**, Special Advisor Responsible Investment, ACTIAM, Netherlands

Board Secretary

Mr Jonas MOBERG, Head of EITI Secretariat, Oslo

Observers

Mr Abbas ABBASOV, Specialist, EITI Secretariat, Azerbaijan

Mr Jonathan ATKINSON, Extractives Adviser, Governance & Extractives Team, Department for International Development (DFID), UK

Mr Ruslan BAIMISHEV, National Coordinator, EITI Kazakhstan

Mr Luke BALLENY, EITI Co-ordinator, President's Office, International Council on Mining and Metals (ICMM), UK

Mr Tim BITTIGER, Consultant, EITI Germany

Ms Dorina ÇINARI, National Coordinator, Albania

Ms Diana CORBIN, Senior Operations Officer (Donor Relations), Energy and Extractives Global Practice, World Bank, USA

Mr Paulo DE SA, Practice Manager, Energy and Extractives Global Practice, World Bank, USA

Ms Olena DYACHENKO, Head of the Economic and Finance Department, Ministry of Energy, Ukraine

Ms Sonja EISENBERG, Internationale Raw Materials Policy, Federal Ministry for Economic Affairs and Energy, Germany

Ms Siri FARSTAD, Manager Corporate Sustainability, Statoil, Norway

Mr Farid FARZALIYEV, National Coordinator, EITI Azerbaijan

Ms Laura GAVINELLI, Ministry of Economic Development, Italy

Mr Dylan GÉLARD, Policy officer, Extractive Industries Transparency, Ministry of Foreign Affairs and International Development, France

Mr Torge HAMKENS, Adviser, Global Development Raw Materials Initiative, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Germany

Ms Helga HELLAND, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Mr Michael JARVIS, Global Lead, Extractives Governance, World Bank, USA

Mr Jurriaan J. JONGSMA, Legal Counsel, Shell, Netherlands

Mr Eric JOYCE, Chair, Extractive Industries Civil Society (EICS), an NGO on the UK EITI MSG, UK

Mr Konah D KARMO, Head, EITI Liberia

Ms Asmara KLEIN, EITI Programme Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), UK

Ms Cathrin KLENCK, Responsable politique, Forum allemand des ONG sur l'environnement et le développement, EITI Germany

Ms Anna KUZNETSOVA, National Programme Officer, Embassy of Switzerland, Kiev

Mr Ruslan LAZARENKO, Project Public Finance Expert, GIZ, Ukraine

Mr Evan McGLAUGHLIN, Energy Analyst, Miracle Systems Contractor, Department of State, USA

Ms Ekaterina MIKHAYLOVA, Lead Strategy Officer, Energy & Extractives Global Practice, World Bank, USA

Ms Maria Inmaculada MONTERO-LUQUE, Policy Officer, European Commission, Belgium

Mr Mykhailo BNO AIRIIAN, Head of the International Cooperation Department, Ministry of Energy, Ukraine

Ms Olesya NEKHOROSHKO, Advisor, Minister for Energy, Ukraine

Mr Orji O. ORJI, National Coordinator, EITI Nigeria

Mr Oleksiy ORLOVSKY, Programme Initiative Director, International Renaissance Foundation, Ukraine

Ms Rachel OWENS, Senior Campaigner, Oil, Gas & Mining Team, Global Witness, UK

Ms Olena PAVLENKO, Representative, Dixi Group, Ukraine

Ms Lidia PECCI, Foreign Affairs, Trade & Development, Canada

Mr Sabiano PEREIRA, EITI Timor Leste

Mr Omer VAN RENTERGHEM, Theme expert Land, water and ecosystems, Inclusive Green Growth Department, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands

Mr Boris RAEDER, EITI Germany

Ms Ilhem SALAMON, Senior Oil and Gas Specialist, Energy and Extractive Global Practice, World Bank, USA

Ms Daksha SHAKYA, Operations Officer, Energy and Extractives, World Bank, USA

Mr Andrew SCHLOEFFEL, Senior Mining Specialist, Energy and Extractives, World Bank, USA

Ms Lene SCHUMACHER, Head Of Section, Development Policy and the Finance Act, Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Mr Ardi STOIOSBRAKEN, Deputy Director Inclusive Green Growth Department, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands

Ms Elda Guterres da SILVA, National Coordinator, EITI Timor Leste

Mr Koji TSUTSUI, Second Secretary, Embassy of Japan, Kiev, Ukraine

Mr Colin TINTO, Campaigner, Oil, Gas & Mining Team, Global Witness, UK

Mr Ruben WERCHAN, Project Public Finance Expert, GIZ, Germany

Ms Erica WESTENBERG, Senior Governance Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI), USA

Ms Johanna WYSLUCH, Project Manager, EITI, Germany

Ms Shiori YAMADA, Third Secretary, Embassy of Japan, Kiev, Ukraine

EITI International Secretariat

Mr Eddie RICH, Deputy Head of Secretariat

Mr Sam BARTLETT, Technical Director

Ms Dyveke ROGAN, Policy Director

Ms Leah KROGSUND, Administration Manager

Mr Brynjar WIERSHOLM, Finance & HR Manager

Ms Shemshat KASIMOVA, Country Officer

Ms Lyidia KILPI, Conference Manager

Ms Gisela GRANADO, Country Manager

Ms Oliana VALIGURA, Country Manager

Annexe B Option 5 sur la propriété réelle

- a) *Il est recommandé que les pays mettant en œuvre l'ITIE tiennent un registre public des propriétaires réels des entreprises qui soumissionnent, opèrent, ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s), leur degré de participation, et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises. Dans la mesure du possible, les informations concernant la propriété réelle devront être intégrées dans la documentation à déposer par les entreprises auprès des régulateurs des sociétés, des administrations boursières ou des organismes chargés de l'octroi de licences dans le secteur extractif. Si ces informations sont déjà publiques, le rapport ITIE devra indiquer la manière d'y accéder.*
- b) Dispositions à respecter:
- i. Le Rapport ITIE devra fournir des précisions sur la politique du gouvernement et sur les discussions du Groupe multipartite en matière de divulgation relative à la propriété réelle. Cela inclut des informations détaillées sur les dispositions légales pertinentes, sur les pratiques de divulgation adoptées, et sur toute réforme prévue ou en cours concernant la divulgation d'informations de propriété réelle.
 - ii. D'ici au 1^{er} septembre 2016 [c'est-à-dire 6 mois après la Conférence mondiale], le Groupe multipartite devra publier une feuille de route relative à la divulgation des informations de propriété réelle conformément aux clauses (c) à (f) ci-dessous. Le Groupe multipartite établira les jalons et les échéances à inscrire dans sa feuille de route, et évaluera la mise en œuvre de cette feuille de route dans le cadre de son rapport annuel d'activité.
- c) À compter du 1^{er} janvier 201[X], il est exigé que les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent – et que les entreprises divulguent – les informations relatives à la propriété réelle en vue de leur inclusion dans le Rapport ITIE. Cela s'applique aux entreprises qui soumissionnent, opèrent, ou investissent dans des actifs extractifs, et cela devra inclure l'identité de leurs propriétaires réels, leur degré de participation, et les modalités d'exercice de cette participation ou du contrôle desdites entreprises. Les éventuelles lacunes ou incertitudes dans la déclaration des informations de propriété réelle devront être divulguées dans le Rapport ITIE, y compris en citant les entreprises qui n'auront pas fourni tout ou partie des informations de propriété réelle requises.
- d) Les informations relatives à l'identité des propriétaires réels devront comprendre le nom, la nationalité et le pays de résidence de ces personnes, et permettre d'identifier toute personne politiquement exposée. Il est également recommandé de divulguer le numéro d'identité national, la date de naissance, l'adresse du domicile ou l'adresse de notification, ainsi que les coordonnées de ces personnes.
- e) Il appartient au Groupe multipartite de convenir des moyens d'obtenir des entreprises participantes des garanties quant à l'exactitude des informations de propriété réelle qu'elles fournissent. Il pourra s'agir de demander aux entreprises d'attester le formulaire de déclaration de propriété réelle en le faisant signer par un membre de leur équipe de direction ou par leur conseiller juridique principal, ou en présentant des documents justificatifs.
- f) Définition de la propriété réelle:
- i. Un (Les) propriétaire(s) réel(s) d'une entreprise est (sont) la (ou les) personne(s) physique(s) qui, directement ou indirectement, possède(nt) ou exerce(nt) en dernier ressort le droit de propriété ou le contrôle de l'entité juridique.
 - ii. Le Groupe multipartite devra convenir d'une définition adéquate du terme «propriétaire réel». La définition devra être alignée sur la disposition (f, i.) ci-dessus et tenir compte de normes

internationales et législations nationales¹ pertinentes. Elle devra comporter des seuils pour le degré de participation au capital des entreprises concernées. La définition devra également préciser les obligations de déclaration pour les personnes politiquement exposées.

- iii. Les entreprises cotées en bourse, y compris leurs filiales en propriété exclusive, sont tenues de préciser la bourse de valeurs où elles sont cotées et d'indiquer un lien vers la documentation qu'elles ont à déposer auprès de cette bourse afin de faciliter l'accès à leurs informations de propriété réelle.
- iv. Dans le cas d'opérations conjointes, chaque entité au sein du partenariat devra divulguer l'identité de son (ses) propriétaire(s) réel(s), sauf si elle est cotée en bourse, ou est une filiale en propriété exclusive d'une entreprise cotée en bourse. Chaque entité au sein du partenariat est responsable de la précision des informations fournies.

(g) Le Rapport ITIE devra également divulguer l'identité des propriétaires légaux et leur participation au capital des entreprises.

Ajouter au libellé de 3.11(c).

¹ Référence aux définitions des directives européennes AMLD (Lutte contre le blanchiment des capitaux) et GAFI (Groupe d'action financière)